



apec

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

**Préavis no 29
relatif
aux
comptes de l'exercice
2020**

Gland, le 4 mars 2021.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement sur la comptabilité des communes et aux statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, le comité de direction a l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 2020.

A cet effet, vous trouverez, en annexe, le compte de fonctionnement, le bilan et le tableau de répartition 2020.

Ces comptes requièrent les commentaires suivants :

110.3011.00	Rétribution du secrétariat	CHF. 13'000.00
200.3011.00	Rétribution de la Bourse	CHF. 8'500.00

L'année 2020 correspond au 20 ans de service de Michel Félix, boursier et au 40 ans de service de Dominique Gaiani, secrétaire. Au niveau de la rémunération, ceux-ci ne bénéficient pas des conditions offertes par le statut du personnel de notre association (treizième salaire, etc.).

A titre de remerciement, le Comité de direction leur a octroyé une prime correspondant à CHF.100.- par année de fonction.

140'3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	CHF. 1'625.00
--------------------	--	----------------------

Depuis 2020, nous sommes membres de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) qui organise régulièrement des cours de formation pour notre personnel. Cette adhésion nous permet d'obtenir des rabais intéressants sur les coûts de ces cours. Montant de la cotisation annuelle : CHF 1'500.--.

230.3313.45	Amortissement - Réfection et déviation du collecteur des eaux usées de l'APEC sur le territoire de la Commune de St-Cergue	CHF. 100'000.00
--------------------	---	------------------------

Conformément au préavis no 22 du 10 octobre 2019 relatif à l'objet susmentionné, le coût de ces travaux à savoir CHF 539'600.- TTC est amorti sur une période de 5 ans.

230.3321.00	Amortissements supplémentaires	CHF. 223'235.70
--------------------	---------------------------------------	------------------------

Nous avons procédé aux amortissements suivants :

Préavis no 15 du 23 avril 2018 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer l'installation d'une ventilation et désodorisation du local sécheur	CHF. 100'000.00
--	-----------------

Préavis no 25 du 4 mars 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration	CHF. 123'235.70
--	-----------------

350.3114.00	Entretien de matériel d'entretien	CHF. 32'938.30
--------------------	--	-----------------------

Nous avons remplacé l'élévateur actuel qui était limité en hauteur de levage. Ce nouvel élévateur permet d'accéder aux locaux du 1^{er} étage du sécheur et à une hauteur supérieure par rapport à l'ancien élévateur. Celui-ci a été vendu à la commune de Begnins.

350.3123.00	Achats d'électricité	CHF. 81'857.65
--------------------	-----------------------------	-----------------------

Les 2 digesteurs ayant été révisés, notre production de biogaz a augmenté diminuant l'achat d'électricité.

350.3124.00	Achats de mazout	CHF. 77'680.80
--------------------	-------------------------	-----------------------

Avec la révision des 2 digesteurs, nous disposons de boues plus faciles à sécher et avons bénéficié de prix bas pour l'achat du mazout

350.3125.00	Achats d'eau	CHF. 32'124.35
--------------------	---------------------	-----------------------

Avec la révision des 2 digesteurs, nous disposons des boues de meilleures qualités, plus faciles à traiter, impliquant ainsi l'utilisation de moins d'eau sur la chaîne de traitement.

350.3141.00	Entretien des bâtiments	CHF. 34'364.05
--------------------	--------------------------------	-----------------------

A la suite de l'audit réalisé sur la sécurité dans le périmètre de la station d'épuration et au vu des risques liés aux différents ouvrages et installations, une barrière automatique a été installée à l'entrée de la STEP afin de contrôler les allées et venues des intervenants et d'interdire l'accès à la STEP aux personnes non autorisées (coût fourniture et installation : 11'000.-HT). D'autre part, des caillebotis non conformes ont été remplacés.

350.3189.00	Frais divers, vidanges boues, dégrillage, évacuation dessableur	CHF. 120'837.05
--------------------	--	------------------------

Les déchets à éliminer, retenus dans le dégrilleur et le tamiseur fin, ne cessent d'augmenter (+ 19 t. en 2020).

350.3189.10	Traitement des boues	CHF. 167'363.85
--------------------	-----------------------------	------------------------

La révision du digesteur 2 ayant été terminée plus rapidement que prévue, nous avons pu arrêter les livraisons de boues dans les autres STEP à Noël 2019 et de boues déshydratées pour incinération à Vidy au printemps 2020.

Nous avons retrouvé une bonne qualité de boues nous permettant de redémarrer le sécheur à fin avril 2020.

460'3144.00	Entretien des collecteurs	CHF. 227'870.15
--------------------	----------------------------------	------------------------

Plusieurs travaux urgents ont été réalisés à la station de pompage (STAP) de la Dullive à savoir :

- l'étanchéité de la toiture a dû être refaite.
- lors du remplacement des anciennes pompes par des neuves, nous avons constaté que celles-ci n'étaient plus fixées au sol dans la fosse avec le risque qu'elles tournent sur elles-mêmes ;
- 2 conduites étaient en très mauvais état.

La configuration de cette station ne permettait pas l'arrêt ou la déviation des écoulements alimentant cette station en provenance de Bursinel-Dully et de Gland. Il a fallu procéder à la construction d'un regard et à la pose d'une vanne sur le collecteur en provenance de Gland, afin de pouvoir fermer l'arrivée des eaux dans la fosse et de les pomper dans le bassin de rétention côté Dully.

Un pompage provisoire a été installé pendant la durée des travaux pour remonter les eaux-usées à l'entrée de la STEP.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

vu le préavis no 29 relatif aux comptes de l'exercice 2020 ;

ouï le rapport de la commission de gestion ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

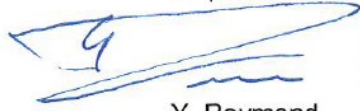
1. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2020 ;

2. d'adopter les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés, soit :

- a) le compte de fonctionnement ;
- b) le bilan.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :



Y. Reymond



Le secrétaire :



D. Gaiani

Annexes : ment.